



Règlement Coupe de X-Country VTT (maj : 26/02/2022)

1 Définition :

- 1-1 La CRVTT du Comité de Bretagne FFC organise la Coupe de Bretagne de Vélo Tout Terrain X-COUNTRY.
1-2 Tout Compétiteur, Dirigeant de club, Organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserves. Il doit être aussi tenu compte du cahier des charges, réservé aux commissaires et organisateurs.

2 Participation :

- 2-1 La Coupe de Bretagne de X-Country est ouverte à tous : licenciés FFC ou par une fédération affiliée à l'UCI, pour les non licenciés FFC : des cartes à la journée pourront être délivrées sur le site sur remise d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition **de moins d'un an** avec tampon du médecin (pour les mineurs d'une autorisation parentale et d'une autorisation d'évacuation).

3 Catégories :

Poussins Pupilles G Filles	ayant 7 à 10 ans d ans l'année
Benjamins Garçons Filles	ayant 11 ou 12 ans dans l'année
Minimes, Minimes Filles	ayant 13 ou 14 ans dans l'année
Cadets, Cadettes	ayant 15 ou 16 ans dans l'année
Juniors, Juniors Dames	ayant 17 ou 18 ans dans l'année
Hommes	A partir de 19 ans dans l'année (pass, 1,2,3)
Hommes Départementaux	19 ans à 39 ans dans l'année (pass, 3)
Masters 35 40 50 Hommes	35 40 50 ans et plus dans l'année
Dames	A partir de 17 ans dans l'année

(Les départementaux, les masters et juniors qui le souhaitent pourront courir en catégories Homme et participer aux classements Généraux),

Ce choix devra être fait dès la première épreuve, toutefois les pilotes le souhaitant pourront monter en catégorie Hommes,

Mais un coureur de 40 ans et plus pourra courir en Homme et participer au classement homme, pourra courir néanmoins le championnat en master 40, mais devra revenir en homme sur les coupes suivantes (les juniors par contre peuvent revenir à leur catégorie d'origine).

Le Vainqueur de la coupe de Bretagne Départementaux, le vainqueur de 2 courses de coupe DEP devront courir sur la course homme l'année suivante. La CRVTT examinera les éventuelles dérogations de montée ainsi que les cas de supériorité manifeste signalé pour les 2 années suivantes.

Les 3^{ème} catégories pourront courir en Départementaux par contre au cas où ils se classent dans les 5 premiers, ils doivent courir en Hommes aux courses suivantes et l'année suivante.

Les Juniors passant Seniors courent en Hommes.

Les Espoirs se classant dans les 5 premiers en DEP montent immédiatement en Hommes et y restent l'année suivante.

Les Demandes de Rétrogradation seront traitées par le président de la CRVTT.

4 Circuits :

4-1 Le circuit pourra au préalable être visité et approuvé par un membre accrédité par la CRVTT. Un plan sera affiché à l'émargement.

4-2 Caractéristiques : Le circuit devra être construit pour que le temps au tour soit de 15 Minutes minimum pour les meilleurs Pilotes. Le nombre de Tours devra être limité à 8.

Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à limiter. Les portions de goudron ne doivent pas excéder 10 % du circuit.

Le parcours sera aménagé si possible sous forme de huit ou trèfle avec un balise soigné pour éviter les erreurs de parcours.

Il devra être prêt si possible dès la veille pour que les pilotes puissent faire les reconnaissances.

Les reconnaissances devront se faire dans le sens du circuit. La priorité doit être donnée aux courses dans un absolu respect des pilotes. Les pilotes ne doivent pas passer la ligne de contrôle de Passage. Tous comportements anti-sportifs pourront être pénalisés en points, en temps et ou en placement sur la ligne de départ

4-3 Distances et Durée :

La durée optimum en fonction de la nature du parcours doit être environ sur la tête de course de :

- **de 1H20 à 1H40 pour les Hommes (Hommes & Espoirs)**
- **de 1H 15 à 1H30 pour les Départementaux, Masters 40 & Dames**
- **de 1H00 à 1H15 pour les juniors hommes dames**
- **de 0H40 à 1H pour les cadets et cadettes.**
- **de 0H30 à 0H45 pour les minimes garçons et filles.**

En cas de course en ligne les catégories courant 1 H 15/1H45 s'aligneront avec les Hommes.

En cas de mauvaise appréhension du temps de course au départ ou suite à des modifications météorologiques il peut être modifier le nombre de tours à parcourir jusqu'à mi course.

Lors de conditions météorologiques très défavorables, ou événements exceptionnels le collège des commissaires peut décider un temps de course même en dessous du temps minimum, de modifier le parcours et même de décider d'une ligne d'arrivée décalée.

5 Engagements :

5-1 Le droit d'engagement est fixé à **6€** pour les 7-12 ans , **10€** pour les 13-16 ans **11.50€** pour les 17 & plus.

5-2 Les pilotes devront s'engager par cycleweb ou site internet pour ceux qui ne peuvent pas utiliser cycleweb , les engagements devront être parvenus au plus tard deux jours avant l'épreuve pour permettre à l'organisateur d'éditer sa feuille d'émargement et un programme pour les spectateurs (EX. : pour un course le Dimanche, les engagements doivent être arrivés le Vendredi soir).

Les engagements devront spécifier le numéro de licence, la date de naissance, la série et la catégorie ou série courue. Le Pilote ne pourra utiliser que son nom de club et/ou de team officiel FFC ou UCI à son choix.

5-3 Seuls les commissaires officiels, à leur discrétion, pourront autoriser le départ de pilotes non-engagés ou engagés irréguliers. Dans ce cas il sera perçu une somme supplémentaire de **5€** qui sera versée à l'organisateur.

5-4 Les pilotes non-partants ne pourront pas se faire rembourser. Ils peuvent se désinscrire jusqu'à la clôture des engagements cycleweb.

5-5 Le forfait de délivrance de la carte à la journée pour les non licenciés est fixé à **9€**.

6 Attribution des numéros, plaques et dossards :

6-1 Ils seront attribués à l'année et de la manière suivante par la CRVTT (il sera tenu compte de la notoriété des coureurs, le n° 1 de chaque catégorie sera réservé au Champion de Bretagne de l'année précédente).

Catégories		De N°	A N°
Poussins Pupilles G Filles	PH F	801	999
Benjamins Garçons Filles	BH F	701	799
Minimes Filles	MF	281	299
Minimes Garçons	MH	601	699
Masters 40 Hommes	M40	401	499
Hommes Départementaux	DEP	301	399
Cadettes	CF	261	279
Cadets	CH	501	599
Juniors Dames	JF	241	259
Dames	DA M	200	239
Juniors Hommes	JH	100	199
Espoirs Hommes	ESH	61	99
Hommes 23 & plus	HO M	1	60

L'organisateur devra absolument suivre la numérotation décidée par la CRVTT.

Dimension des plaques :

- La plaque : Hauteur : 18cm et Largeur : 15cm.

- Les dimensions des numéros sont : Hauteur : 8cm et Largeur : 3cm.

Les Numéros apposés devront être de couleur sombre sur des Plaques claires.

7 Accueil et Contrôle administratif :

7-1 L'accueil et le contrôle administratif des pilotes se dérouleront le jour de l'épreuve jusqu'à 45 minutes avant le départ de la course du pilote.

- 7-2 Les pilotes (**et pas les parents, amis ou teams manager**) devront présenter leur licence FFC ou UCI de l'année avec certificat médical aux commissaires ainsi qu'une pièce d'identité (CI, Passeport);
- 7-3 Ils finiront le paiement de leur droits d'engagement puis émargeront. **Il** est rappelé aux compétiteurs que la signature vaut acceptation des règlements FFC & CBC.
- 7-4 **Plaque et dossards. A partir de 2022, un coureur qui s'inscrit à une coupe de Bretagne de XC ou au Championnat doit acheter sa plaque et deux dossards. Le coût sera de 2 euros. Le coureur devra conserver cet équipement à l'année et par conséquent avoir sur son guidon la plaque pour les courses suivantes ainsi qu'un dossard. En cas de perte de la plaque, le coureur devra racheter une nouvelle plaque. En cas de non port du dossard, le coureur fera l'objet d'une sanction de la part du collège des arbitres. Cette sanction pourra aller d'un simple rappel à l'ordre à une amende. Le paiement de la plaque se fera lors de l'inscription via cicleweb pour la première coupe de Bretagne de XC et de DH. Pour les autres courses, le règlement se fera le jour de l'épreuve à l'émargement**

8 Matériel et vérifications techniques :

- 8-1 Les VTT avec guidon plat aux normes de sécurité en vigueur seront de la responsabilité du pilote (Normes UCI : diamètre des roues maxi 29 pouces).
- 8-2 L'état des VTT pourra être vérifié (2 freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc...) par un arbitre ou un responsable de la compétition avant le départ.
Un VTT ne présentant pas toutes les normes de sécurité, pourra ne pas être admis à prendre le départ de l'épreuve.
- 8-3 Les arbitres pourront marquer les vélos pour s'assurer qu'aucun changement de matériel ni de roues ne soit effectué jusqu'à l'arrivée. Le marquage se fera sur l'arrière de la colonne de direction et pour les roues sur l'intérieur de la jante en face de la valve. Il sera de la responsabilité du président de jury de se procurer le matériel de marquage auprès du comité de Bretagne.

L'utilisation des caméras embarquées se fait selon les règles évolutives de l'UCI.

9 Equipement du pilote :

Le port du casque à calotte rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les épreuves et les reconnaissances sous peine de pénalités en points, en temps et en placement sur la ligne de départ voire mise hors course. **Le port des gants longs est obligatoire pour l'ensemble des catégories.**

Le Port des chaussettes de contention est interdit à l'appréciation du jury.

10 Départs :

- 10-1 Il sera effectué des vagues de départs, les horaires feront l'objet d'une parution dans la Bretagne Cycliste huit à vingt jours avant l'épreuve.
Les pilotes devront se présenter 15 minutes avant le départ pour la mise en grille. (9 h 30 : Poussins Pupilles, 10 h : Benjamins, 11 h : Minimes GF, 12 h : Masters 40, Départementaux, Tandems, 14 h : Cadets, Minimes G&F 15 h 30 : Hommes, Juniors, Dames TC).
- 10-2 Une grille de départ devra être établie pour toutes les épreuves (en tenant compte du classement général précédent, des séries des coureurs, du ranking bzh, en cas de panachage de catégories sur le même départ celui-ci sera fait par les arbitres à leur discrétion, les 5 premiers du classement général précédent partent en première ligne), 20 concurrents maximum par ligne, chaque ligne matérialisée au sol avec un départ dégagé au maximum pour éviter tout risque de bouchon et donner à chacun sa chance.
Pour les catégories cadets et juniors lors la première manche un panachage des années sera effectué.
Dans la mesure du possible un élastique sera placé devant la première ligne.
Le non-respect du placement en grille ou le faux départ verra le pilote repartir en dernière ligne.
Les Pilotes devront laisser un pied à terre jusqu'au signal du départ.

11 En cours de course :

- 11-1 Une zone DEPANNAGE matérialisée auprès la ligne d'arrivée sera prévue pour permettre de fournir par son assistance ou l'organisation à tous pilotes l'approvisionnement en chambres à air, cartouches de gaz et petit outillage de réparation. Dans cette zone technique, les compétiteurs sont autorisés à se faire aider d'une tierce personne pour effectuer les réparations. Les coureurs sont autorisés à changer toutes les pièces du vélo à l'exception du cadre et doivent franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'ils avaient au départ. En dehors de la zone technique, les réparations doivent être effectuées par le coureur en totale autonomie. En dehors de la zone technique, toute aide reçue par le coureur sera sanctionnée de la mise hors course.
- 11-2 Le pilote devra parcourir complètement le parcours dans le sens normal; un pilote surpris à l'envers sur le circuit ou le coupant se verra déclassé. Les pilotes devront être pointés à tous les contrôles de passage pour être classé.
- 11-3 Les pilotes gênant le doublement pourront se voir attribués des pénalités en points au classement général.
Les pilotes traversant la ligne d'arrivée en cours de course avant leur course pourront être placés en dernière ligne et/ou sanctionné en points.

11-4 Tous ravitaillements liquides ou solides sont autorisés sur le circuit.

11-5 Autres pénalités :

Absence de marques sur le vélo ou les roues : mise hors course

Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs dûment constatée peut entraîner des pénalités ou la mise hors course.

11-6 Les Pilotes ne sont pas autorisés à jeter leurs détritres divers sur tout endroit du circuit, Les détritres pourront néanmoins être ramassés par leurs accompagnateurs. L'Organisateur devra prévoir une zone verte ramassage des déchets dans et hors de la zone technique. Ce Non respect pourra entraîner des sanctions.

12 Arrivées :

Les pilotes doublés seront arrêtés par les commissaires après l'arrivée du premier concurrent de sa catégorie; ils seront alors classés.

Le pilote a obligation de franchir la ligne après le premier de sa catégorie pour être classé.

Sur ennui mécanique le concurrent pourra rejoindre la ligne d'arrivée à pied en suivant le parcours et attendra si besoin l'arrivée du premier pour franchir la ligne et être ainsi classé.

La zone d'arrivée devra être dégagée, assez large pour permettre aux concurrents de se disputer leur place jusqu'à la ligne et permettre aux commissaires de juger l'arrivée sans ambiguïté.

Les pilotes après leur épreuve ne doivent pas passer la ligne d'arrivée sous peine de sanction en points.

L'absence des lauréats aux cérémonies protocolaires pourra entraîner des pénalités en points au classement général.

13 Classement de l'épreuve :

Les titulaires d'une licence « accueil » « carte à la journée » ne peuvent prétendre aux podiums jour sauf en série départementale. Les « Carte Jour » ne peuvent courir en Hommes, sauf autorisation du président du jury et du président de la CRVTT.

Il sera affiché provisoirement par le secrétaire du collège des commissaires dans la ½ heure suivant l'arrivée du dernier concurrent.

Le protocole des courses se déroulera au plus tard **10** minutes après l'arrivée du 1^{er} de la dernière course sans attendre le classement complet validé par les commissaires ; sauf disposition contraire de l'organisateur.

Pour prétendre aux coupes, récompenses et prix, la présence au protocole est obligatoire, sauf cas de force majeure.

14 Prix :

A l'appréciation des organisateurs, il est possible d'avoir des épreuves sans prix.

Une dotation est prévue pour le classement final de la Coupe de Bretagne (300 Euros par manche).

15 Classement général de la coupe de Bretagne de X-COUNTRY :

Le classement se fera :

- jusqu'à 3 coupes, - sur la totalité des manches
- plus de 3 coupes, - sur la totalité des manches moins 1 (la plus mauvaise)
- plus de 8 coupes, - sur la totalité des manches moins 2 (une enlevée avant le championnat)

le Championnat de Bretagne pourra faire partie du classement de la Coupe de Bretagne suivant la décision de la CRVTT. Sauf pour les départementaux ayant participé à une coupe précédente qui se verront attribués des points sur la course du championnat.

- La dernière manche appelée finale ne pourra être décomptée que si le pilote est présent sur le site (aucune excuse de quelque sorte ne pourra être opposée) (modif crvtt 25/5/07).

En cas d'ex-æquo, le départage sera fait sur le nombre de participations aux épreuves de la saison, puis le résultat de la finale.

La présence au protocole de la finale est obligatoire pour être classé dans les 3 premiers et prétendre aux prix, sauf, cas de force majeure à l'appréciation de la CRVTT.

En cas d'absence le coureur sera classé à partir de la 4^{ème} place.

Le Classement Général et la dotation de la coupe de Bretagne est réservé aux seuls licenciés FFC ou UCI.

16 Titres décernés :

Vainqueurs de la coupe de Bretagne de X-Country :

Minime Garçon, Minime Fille, Cadet homme, Cadette, Junior homme, Junior femme

Homme, Espoir homme, Départemental, Master 40 homme, Master 50 homme, Dame.

Les titulaires d'une licence « accueil » « carte à la journée » ne peuvent prétendre aux titres de Vainqueurs ni aux podiums.

17 Collège des Arbitres :

La CRCA désignera les 3 arbitres officiels de l'épreuve plus éventuellement les aide commissaires ou les commissaires stagiaires pour effectuer des pointages intermédiaires. Le club contrôlé de l'Organisateur fournira un quatrième arbitre de niveau club minimum plus particulièrement chargé de l'émargement.

18 Réclamations :

Les réclamations devront être formulées par écrit et signés du coureur, s'il est mineur elle devra l'être aussi par le président ou à défaut un éducateur de son club.

Les réclamations concernant la course devront être déposées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après l'arrivée du pilote réclamant.

Les réclamations concernant le classement devront être présentées aux arbitres dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats provisoires.

Le collège des arbitres règle les différends immédiatement en se réunissant sur place.

Si le réclamant estime ne pas obtenir satisfaction, il peut se pourvoir en appel auprès de la commission Sportive du comité de Bretagne dans un délai de 48h.

Cette Commission est alors souveraine pour régler les litiges.

19 GRILLES DE POINTS :

PLACE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	92	85	79	74	70	66	63	60	58
1	56	54	52	50	48	46	44	42	40	39
2	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
3	28	27	26	25	24	23	22	21	20	19
4	18	17	16	15	14	13	12	11	10	10

Dames	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	80	70	60	55	50	45	40	35	30
1	25	20	18	16	15	14	13	12	11	10

A partir de la 49^{ème} place 10 point pour tout pilote classé par les commissaires et 5 points pour tout pilote ayant abandonné sur blessure ou casse mécanique signalée aux commissaires.

